

Formations,
recrutement,
consultants...

Votre fournisseur est-il
vraiment le meilleur ?



© Les Dernières Nouvelles d'Alsace - 09/01/2007 - Droits de reproduction et de diffusion réservés

Sélestat

Villé / Signal Lux

Un avenir incertain

Le sort de Signal Lux est entre les mains de la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Colmar. La direction de l'entreprise villoise y a déposé, fin décembre, une demande de redressement judiciaire. La décision, qui sera prise cet après-midi, déterminera l'avenir du site et de ses 123 salariés.

« C'est l'entreprise qui a demandé le dépôt de bilan, mais il n'a pas encore été accepté », affirme Gabriella Baccalini, directrice des ressources humaines (DRH) et responsable de Signal Lux. Une procédure qui, selon ses dires, permettrait de « sauver les 123 emplois pendant au moins 12 mois. Mais rien ne dit que ça va marcher ».

« Nous avons supporté des frais »

La direction de l'entreprise, qui fabrique des voyants et des interrupteurs pour jouets et appareils électroménagers, a annoncé cette procédure aux salariés le 19 décembre. « On nous a expliqué qu'une demande de redressement judiciaire allait être déposée », indique le représentant de la section syndicale CGT de Signal Lux.

Déposé le 21 décembre à la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Colmar, le dossier sera examiné aujourd'hui, en milieu d'après-midi. « Initialement, l'audience était prévue le 23 janvier, mais nous (la direction de l'entreprise, ndlr) avons demandé à anticiper ce rendez-vous pour faire vite. Et résoudre rapidement la situation. » Gabriella Baccalini explique : « L'entreprise doit faire face à des coûts soutenus. Nous avons supporté des frais durant les deux dernières années, notamment un plan social de 1 600 000 €. Maintenant, il faut repartir. » « La situation n'est pas florissante. Nous avons des problèmes pour payer les factures même si les commandes sont là », poursuit le représentant syndical CGT.

Face à cette situation, les représentants des sections syndicales CGT et CFDT attendent la décision de la chambre commerciale. « On saura alors si l'entreprise est placée en redressement judiciaire ou si elle est mise en liquidation. » Le délégué CGT va plus loin : « On aimerait connaître la politique de la direction générale, des actionnaires. » Il s'interroge. « Est-ce que cette procédure va permettre à l'entreprise de redresser la barre ? Est-ce que les actionnaires veulent poursuivre l'activité ou vendre ? Et s'il y a reprenneur, va-t-il maintenir l'activité à Villé ou fermer le



En mai 2005, les salariés de Signal Lux s'étaient rassemblés pour manifester contre le plan social. (Photo archives DNA)

Pour zoomer, cliquez sur une image

Tunilux, l'autre incertitude

Tunilux, filiale tunisienne de Signal Lux, aurait, selon nos sources, quelques problèmes à honorer ses commandes. « Il semblerait que l'entreprise ait à faire face à une situation difficile, qui perturberait la production », confirme le représentant de la section syndicale CGT.

En effet, d'après le journal Libération du 5 janvier, des fusillades auraient eu lieu le 23 décembre entraînant le « déploiement exceptionnel de forces de sécurité ». Toujours d'après le quotidien, la région proche de Grombalia (lieu d'implantation de Tunilux, à 30 km de Tunis) serait encerclée.

Créée en 2000, cette société « dédiée aux opérations de sous-traitance du groupe », travaille en étroite collaboration avec l'entreprise villoise. « Nous leur fournissons les matières premières et elle crée des sous-ensembles. »

Aujourd'hui, vu la situation, c'est aux 123 salariés de Villé de « rattraper le travail ». Reste à savoir si la situation de Tunilux ne va pas influencer l'avenir de Signal Lux.

V.K.

site ? »

« L'ambiance est tendue depuis le plan social »

La fermeture du site, c'est la « grande inquiétude des salariés ». « Tout le monde se pose des questions quant à son avenir », souligne la représentante CFDT. « L'ambiance est tendue depuis presque un an. Depuis le plan social », relève le représentant CGT. En avril 2005, la direction avait annoncé la suppression de 52 postes (DNA d'avril 2005) pour motif économique. Après plusieurs réunions, 34 salariés ont finalement été licenciés. « Mais ce plan social n'a pas porté ses fruits. » Selon nos sources, ces licenciements auraient même désorganisé le fonctionnement de l'entreprise avec des postes non pourvus et des services en manque de personnes.

Parallèlement, les commandes affluent. « Nous avons beaucoup de travail », confirme Gabriella Baccalini. « Ça marche, on a beaucoup à faire. Nous avons même embauché cinq personnes l'an passé. » Reste que l'avenir du site villois est incertain. « Il faudra attendre la décision de la chambre commerciale pour y voir plus clair », conclut le représentant syndical CGT.

Véronique Kuhn

Édition du Mar 9 jan. 2007

Page imprimée depuis l'adresse:

http://www.dna.fr/alsace/selestat/20070109_DNA004452.html

Les Dernières Nouvelles d'Alsace n'autorisent qu'un usage strictement personnel de cet article, limité à un enregistrement sur ordinateur aux fins d'affichage sur un seul écran ainsi que la reproduction, en un unique exemplaire, pour copie de service. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable en adressant votre demande par e-mail à serviceclient@dna.fr